

## MOT DE LA MAIRE

Chers concitoyens,

Déjà la mi-février et dans quelques semaines s'amorcera la fin de l'hiver, mais d'ici là, encore quelques tempêtes et quelques journées de grand froid c'est certain.

J'en profite pour souligner l'excellent travail de notre personnel des travaux publics qui s'affaire, malgré tous les aléas de la météo, à maintenir une qualité de nos patinoires, à l'entretien de nos routes et nos bâtiments et à s'assurer de votre sécurité.

Pour le personnel clérical et administratif, c'est la période où les comptes de taxes sont acheminés, malheureusement on n'y échappe pas!

Pour le conseil et le personnel de direction, c'est une étape de planification et d'échéanciers, particulièrement de ce que nous souhaitons mettre en place pour l'été.

C'est ainsi que d'ici peu seront soumis à la population pour consultation, de nouveaux règlements permettant l'urbanisme éphémère en bord de mer, le droit de péremption, les unités d'habitation autonomes, les minimaisons. Une nouvelle mouture du projet de réaménagement de l'Anse-aux-Coques vous sera présentée.

Nous sommes maintenant propriétaires des terrains qui serviront à du développement résidentiel. De nouveaux règlements seront aussi présentés afin de faciliter la densification de notre territoire urbain et tenter d'améliorer l'offre de logements à Sainte-Luce.

Nous avons aussi commencé les démarches de demandes de subventions pour la mise en place du projet Incognito (valorisation du quai et de l'église). Nous avons d'ailleurs reçu un très bon appui de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, que nous avons rencontrée le 17 janvier dernier, ainsi que de Tourisme Bas-Saint-Laurent et de nos députés.

Nous espérons et nous travaillons pour une mise en place de ce projet pour l'été 2024.

Les différents comités formés par le conseil sont tous à pied d'œuvre, ça bouillonne de projets qui vous seront présentés bientôt. Plusieurs de nos organismes planifient la saison estivale en collaboration avec notre coordonnateur des loisirs et notre agente de développement. Comme vous voyez, un véritable travail d'équipe, des gens impliqués qui regardent tous dans la même direction; le développement de notre municipalité, la solidarité, l'harmonie et la confiance en notre potentiel collectif et ce n'est qu'un début !

Solidairement,

Votre mairesse, Micheline Barriault



# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

*Les dernières rencontres du conseil municipal se sont tenues les 15 janvier et 6 février 2023. À séance du 15 janvier est disponible pour le visionnement, mais à la suite d'un problème technique, l'enregistrement de la séance du 6 février est disponible en audio seulement.*

## Points d'information:

À la suite de plusieurs questionnements de citoyens sur l'état de la recharge de plage après la tempête du 23 décembre 2022, nous rassurons la population : la recharge a fait ce qu'elle était censée faire, soit protéger nos infrastructures. Il n'y a pas eu de dégât ni de bris;

Nous soulignons la réouverture de la maison des jeunes. Notre coordonnateur des loisirs et un comité de jeunes s'y impliquent intensivement et c'est un succès;

Le graphisme de notre politique en environnement et du plan d'action est terminé. Ils seront acheminés dans les semaines à venir dans chaque foyer.

## Finances:

- Toutes les dépenses ont été acceptées et sont conformes aux prévisions budgétaires.

## Administration:

- Un règlement a été déposé et adopté visant l'établissement d'une politique de gestion contractuelle. Dorénavant, des contrats pouvant aller jusqu'à 121 200 \$ pourront être offerts sur invitations (sans appel d'offres public), mais chaque contrat fera tout de même l'objet de discussion et devra être autorisé par le conseil. Le montant sera augmenté chaque année selon l'indice des prix à la consommation;
- Un règlement a été déposé et adopté concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Ce règlement permet aux responsables d'activités budgétaires de respecter pour chaque dépense ou contrat les limites indiquées dans le tableau qui suit:

▪ Directeur général et greffier-trésorier	jusqu'à 10 000 \$
▪ Directrice générale et greffière-trésorière adjointe	jusqu'à 10 000 \$
▪ Directeur des Travaux publics	jusqu'à 5 000 \$
▪ Directeur du service incendie	jusqu'à 5 000 \$
▪ Coordonnateur des loisirs	jusqu'à 3 000 \$
- Le règlement pour fixer les taux et les tarifs pour l'année 2023 a été adopté (présenté dans le Coquesillon spécial du mois de janvier 2023);
- La limite de la carte de crédit a été augmentée à 5 000 \$;
- Une contribution financière de 100 \$ a été donnée à la Fondation de la santé de La Mitis;
- Une contribution financière de 200 \$ a été donnée à la Société canadienne de la sclérose en plaques;
- La journée du 13 mars 2023 est proclamée Journée mondiale de la santé mentale;
- La liste faisant état des personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Luce en date du 6 février 2023 sera transmise à la MRC de La Mitis, les immeubles concernés seront mis en vente pour non-paiement des taxes le 8 juin 2023.

## Urbanisme:

- Dépôt du règlement R-2023-336 servant à adopter à nouveau les dispositions sur les établissements de résidences principales pour permettre la location à court terme;
- La demande pour un usage « résidence de tourisme » pour le 488, route 132 Est a été acceptée;
- La demande pour un usage « établissement de résidence principale » pour le 69, route du Fleuve Est a été acceptée;
- Renouvellement de l'adhésion à ÉCO Mitis au coût de 100 \$.

## Travaux publics:

- Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées a été accepté;
- Nous avons procédé à l'achat d'une camionnette 2022 au coût de 52 674 \$ + les taxes applicables afin de remplacer celle de 2009 qui nécessite des réparations pour plus de 20 000 \$.

## Sécurité publique:

- Un montant de 1 500 \$ sera remis à l'Association des pompiers pour la préparation et le service du repas lors de la Fête des bénévoles;
- Nomination de monsieur Vincent Dubé, chef aux opérations et préventionniste, déjà à l'emploi de la municipalité, comme cadre intermédiaire;
- Embauche de monsieur Denis Thibault au poste de chauffeur-mécanicien. Nous lui souhaitons la bienvenue.

## Développement:

- Nous avons accepté l'offre de services de Pierre L'Heureux de la firme SNC-LAVALIN, datée du 20 décembre 2022 pour finaliser les plans et devis de la réfection du Rang 3 Est - Phase II au montant 23 000 \$ avant taxes;
- Nous avons adhéré à la campagne de financement 2022-2025 de l'Association forestière bas-laurentienne (ABFL) au montant de 80 \$ par année. Leur mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable;
- Nous avons procédé à un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour l'implantation des infrastructures nécessaires au prolongement de la rue Caron (4 terrains) qui appartiennent déjà à la municipalité;
- Une contribution financière de 50 \$ a été donnée à DÉVELOPPEMENT MITIS afin de soutenir le projet Défi OSEntreprendre Bas-Saint-Laurent pour sa 25e édition;
- Mandat donné à la firme GDA, Services immobiliers intégrés pour la préparation de rapports d'évaluation abrégés de propriétés dans le cadre du projet de réaménagement de l'Anse-aux-Coques au montant de 6 400 \$;
- L'entente de fonctionnement entre le Marché public et la Municipalité de Sainte-Luce a été adoptée pour une durée d'un an. Elle prévoit les obligations des 2 parties afin de soutenir le développement et le maintien du Marché public. L'entente sera réévaluée chaque année;
- Pommes de douche disponibles au bureau municipal.

***La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 6 mars 2023 à 20 h à la salle Louis-Philippe-Anctil (59, rue Saint-Laurent, Luceville).***

## APPEL D'OFFRES

### **POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

**AVIS** est donné que la **Municipalité de Sainte-Luce** demande des soumissions pour le contrat suivant :

**PROJET 2023-03 : Services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis pour appel d'offres et pour la construction, d'un poste de dégrillage et de relèvement des eaux usées du secteur Luceville à Sainte-Luce.**

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du « Système électronique d'appel d'offres » (SEAO), à l'adresse suivante; [www.seao.ca](http://www.seao.ca) . Le numéro de référence est 1689661.

Les entreprises ou personnes intéressées à soumissionner sont invitées à répondre dans les délais prescrits aux présentes. Le responsable de l'appel d'offres est monsieur Jean Robidoux, chargé de projet de la municipalité de Sainte-Luce, qui peut être contacté à l'adresse courriel [jeanrobidoux@sainteluce.ca](mailto:jeanrobidoux@sainteluce.ca) .

Les soumissions devront parvenir, quel que soit le mode d'expédition, sous enveloppe scellée portant la mention :

« **PROJET 2023-03 : Services professionnels en ingénierie** » et se trouver physiquement au bureau du chargé de projet au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0, avant 11 h, le jeudi 2 mars 2023.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. Notez que vu la nature du présent appel d'offres, seul le nom des soumissionnaires sera mentionné publiquement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. Ne seront acceptées que les soumissions présentées sur les formulaires fournis par la Municipalité.

L'analyse des soumissions sera faite par un comité de sélection à l'aide du système de pondération et d'évaluation des offres prévu au document d'appel d'offres. Pour être retenue, une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative. Seules les enveloppes contenant les formulaires "Offre de prix", des soumissions retenues sont ouvertes par le comité d'évaluation.

Le cas échéant, l'octroi du contrat se fera au soumissionnaire conforme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Toutefois, la Municipalité de Sainte-Luce se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Sainte-Luce, le 9 février 2023.

**Jean Robidoux**  
**Chargé de projet**

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Projet de règlement R -2023-336 servant à adopter à nouveau les dispositions sur les établissements de résidences principales, soit la section I du chapitre 2 du règlement régissant les usages conditionnels R -2020-283 ».
- En vertu de l'article 52 de la Loi sur l'hébergement touristique (chapitre H-1.01), la municipalité doit adopter de nouveau les dispositions sur les établissements de résidences principales, soit la section I du chapitre 2 du Règlement régissant les usages conditionnels R -2020-283 avant le 25 mars 2023, sans quoi ces mêmes dispositions deviendraient caduques.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 février 2023 à 19 h, au 59 rue Saint-Laurent, à la salle de l'Eider (sous-sol). Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Une partie de ce règlement concerne toutes les zones de la municipalité, à l'exception des zones récréatives, de conservation, industrielle légère, industrielle lourde et institutionnelle. Les zones récréatives (RCT) sont constituées des zones 115 (Halte Luce-Drapeau sur la route du Fleuve Ouest), 136 (Promenade de l'Anse-aux-Coques, sur la route du Fleuve Ouest), 145 (Plage Force 5, sur la route du Fleuve Ouest) et 211 (terrain des loisirs au 110 rue Saint-Pierre Est). En date d'aujourd'hui, il n'y a pas de zone de conservation (CVS) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce. Les zones industrielles légères (ILG), sont constituées des zones 140 (terrain vacant situé le long de la route 298 et de la bretelle de l'autoroute 20, en direction de Rimouski), 156 (terrain le long de la route 132 Ouest qui est constitué des ouvrages d'assainissement du secteur Sainte-Luce), 321 (71 - 73, rue des Érables). Les zones industrielles lourdes (ILD), sont constituées des zones 324 et 325 (situées de part et d'autre de la rue Saint-Alphonse, il s'agit de la compagnie Lulumco), 326 (il s'agit d'un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Luce, situé en bordure de la route 298 et du Rang 3 Ouest), 315 (Abattoir de Luceville située au 90, rue Saint-Pierre Est). Enfin, il y a une seule zone institutionnelle (IST), soit la zone 126, qui est constituée du bureau municipal situé au 1, rue Langlois.
- Ce projet de règlement et tous les plans qui montrent les zones concernées peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture.

**Sheldon Cote**

**Directeur général et greffier-trésorier**

## **OFFRE D'EMPLOI - SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE À TEMPS PARTIEL**

La Municipalité de Sainte-Luce est à la recherche d'une personne qui occupera le poste de secrétaire-réceptionniste à temps partiel.

### **Responsabilités:**

Sous la supervision du directeur général et greffier-trésorier, la personne titulaire de ce poste accueille les gens et les dirige vers la personne ou le service approprié, répond au téléphone et achemine les appels, donne des renseignements d'ordre général, effectue les locations de salle, procède aux encaissements, traite le courrier et les courriels, rédige des documents et toutes autres tâches connexes.

### **Plus spécifiquement :**

- Assurer l'accueil des visiteurs et référer au besoin au personnel approprié ;
- Répondre aux citoyens, institutions financières, notaires ou autres et transmettre les informations soit par téléphone, télécopieur ou courrier électronique ;
- Réception des marchandises, en faire la vérification ainsi que le classement ;
- Commander les fournitures du bureau (papeterie) ;
- Effectuer les encaissements pour les taxes et factures diverses ;
- Effectuer le traitement des chèques postdatés ;
- Faire les dépôts ;
- Préparer les procès-verbaux et les résolutions ;
- Rédiger, corriger et effectuer le travail de mise en page de documents ;
- Offrir un support technique (rédaction de lettres, constitution de dossiers) et informatique ;
- Responsable des locations de salles (réservations, coordination des plages horaires, contrats, réception des retours de clés, préparer l'horaire et suivi avec le responsable de l'entretien) ;
- Publier les documents municipaux sur Internet et Facebook ;
- Coordination de la collecte des matières résiduelles et préparer le calendrier ;
- Vendre des billets et inscriptions aux différentes activités ;
- Suivi des règlements après adoption (impression dans le livre des règlements, refonte de certains règlements, diffusion sur Internet) ;
- Responsable du système de clés ;
- Donner des informations sur des immeubles à des citoyens ;
- Faire des photocopies pour des organismes ;
- Effectuer les encaissements pour les ventes pour défaut de paiements des taxes et préparer les dossiers.
- Effectue toutes autres tâches reliées à l'exercice de ses fonctions et/ou à la demande de son superviseur immédiat.

### **Exigences:**

- Faire preuve de courtoisie et de discrétion ;
- Être autonome et débrouillard(e) ;
- Posséder une grande aisance au niveau des relations interpersonnelles et un souci prononcé du service à la clientèle ;
- Connaître la suite Office (Word, Excel, PowerPoint) et être habile avec l'informatique ;
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, posséder de bonnes capacités rédactionnelles.

### **Statut d'emploi:**

Temporaire : Temps partiel (15 semaines par année garanties et plus, au besoin).

### **Horaire de travail:**

35 heures par semaine (pendant les semaines travaillées)

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h

### **Conditions de travail:**

Date d'entrée en fonction : Mars 2023

Salaire : Entre 22,87 \$ et 26,67 \$, selon les conditions salariales de la politique en vigueur de la Municipalité de Sainte-Luce.

Lieu de travail : 1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

Faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de motivation par courriel, au directeur général de la Municipalité de Sainte-Luce, monsieur Sheldon Côté ([dg@sainteluce.ca](mailto:dg@sainteluce.ca)).



XXXX

NOUVELLE SESSION  
DÉBUTANT LE MARDI 7 MARS 2023

# CARDIO-MUSCU

HORAIRE: LES MARDIS ET JEUDIS  
HEURE: 18 H À 19 H  
ENDROIT: ÉCOLE BOIS-ET-MARÉES DE LUCEVILLE

INSCRIPTION: LOUISE GAGNÉ - 418-739-8943

TARIFICATION:

15 COURS: 90 \$  
8 COURS: 55 \$  
À LA FOIS: 9 \$

## COURS/FORMATIONS POUR L'UTILISATION DES TABLETTES

Le Club des 50 ans et + de Luceville désire organiser, pour ses membres, des cours/formations pour l'utilisation des tablettes (Ipad ou Android).

Veuillez mentionner votre intérêt à l'adresse suivante:

[club50plusluceville@hotmail.com](mailto:club50plusluceville@hotmail.com) en spécifiant vos coordonnées et votre type d'appareil.

Des informations seront transmises par la suite, par courriel.

Club des 50 ans et plus de Luceville  
Denis Ross, président



MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-LUCE



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE

21 FÉVRIER 2023 À 19H00 AU PAVILLON DES LOISIRS DE LUCEVILLE

Principaux points:

- Présentation des membres du C.A;
- Résumé de la saison et comparaison avec les années antérieures;
- Recrutement de bénévoles;
- Élection pour le conseil d'administration.



REMIS AU LENDEMAIN EN CAS DE TEMPÊTE



# CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE - ACTIVITÉS À VENIR:

Venez danser sur la musique de monsieur Bertrand Fortin!



## APRÈS-MIDI DE DANSE

LE DIMANCHE 12 MARS 2023

Salle-Louis-Philippe-Ancitil

13 h 30 à 16 h

Admission 5 \$

Denis Ross: 418-739-3552 / Rachel Fortin: 418-896-3077



Diverses activités et dîner comprenant une soupe, un breuvage et un dessert!

## RENCONTRE INTER-CLUBS DE LA MITIS

LE JEUDI 16 MARS 2023

Salle-Louis-Philippe-Ancitil

10 h 30 à 15 h 30

Admission : 5 \$

Denis Ross: 418-739-3552 / Rachel Fortin: 418-896-3077



Venez-vous sucrer le bec à l'érablière de monsieur Stéphane Roy!

## CABANE À SUCRE

LE MERCREDI 12 AVRIL 2023

ÉRABLIÈRE DES ÉCORCHIS (165, RANG DES ÉCOCHIS, SAINT-DONAT)

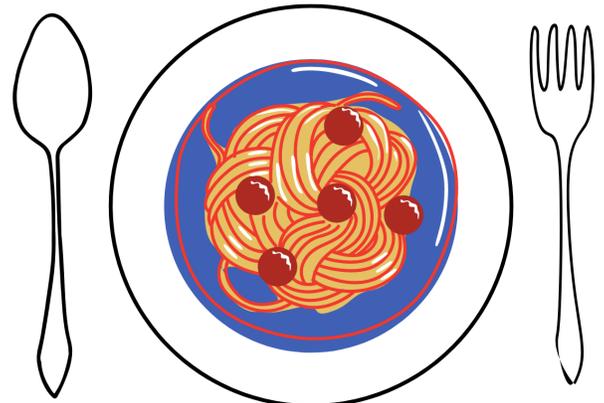
Co-voiturage possible à partir de l'ancienne église de Luceville

Rendez-vous à l'érablière à 13 h 30

Admission: 8 \$  
\*Réservation avant le 8 avril 2023

Denis Ross: 418-739-3552 / Rachel Fortin: 418-896-3077

## DANS LE CADRE DE LA FLOCON FÊTE



## SOUPER SPAGHETTI

DES POMPIERS DE SAINTE-LUCE

- SAMEDI LE 25 FÉVRIER 2023 -

18H SALLE LOUIS-PHILIPPE-ANCTIL  
59, RUE SAINT-LAURENT, LUCEVILLE



ADMISSION ADULTE : 18 \$  
ENFANT DE 12 ANS ET MOINS : 10 \$



\*BILLETS DISPONIBLES AUPRÈS DES POMPIERS ET AU BUREAU MUNICIPAL  
ARGENT COMPTANT SEULEMENT



## FLOCON Fête

PAVILLON DES LOISIRS - 110, RUE SAINT-PIERRE EST

LE VENDREDI 24 FÉVRIER 2023

19 H À 22 H - DISCO SUR LA PATINOIRE

LE SAMEDI 25 FÉVRIER 2023

13 H À 17 H: FEU DE CAMP, MUSIQUE, SOCCER, GLISSADE POUR LES ENFANTS, TIRÉ D'ÉRABLE, CHATEAU DE NEIGE, MINI FERMETTE (PONEYS ET CHÈVRE).

APPORTEZ VOTRE CHAISE, VOTRE TRAÎNEAU OU VOTRE CARPETTE !

### SOUPER SPAGHETTI À PARTIR DE 18 H

Offert par les pompiers de Sainte-Luce  
Admissions: Adulte: 18 \$ - Enfant (12 ans et moins) 10 \$  
Salle Louis-Philippe-Ancitil (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Billets en vente auprès des pompiers et au bureau municipal



Pour informations et inscriptions:  
Rufin S. Balifio: 418-739-4420 X 4 ou loisirs@sainteluce.ca

# SEMAINE DE RELÂCHE 2023

DU 27 FÉVRIER AU 3 MARS 2023

## INSCRIPTIONS

9 FÉVRIER AU 21 FÉVRIER 2023

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Luce à l'adresse: [www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca) sous l'onglet «Loisir/Activités».

Pour que les inscriptions des participants soit confirmées, le formulaire en ligne doit **OBLIGATOIREMENT** être complété et le paiement doit avoir été effectué avant le 24 février 2023.

Les paiements peuvent se faire par la poste ou en personne au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce (paiements acceptés: argent comptant, chèques, carte de débit seulement), sur les heures d'ouverture.

**LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS DEVRONT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE**

Pour informations:

Rufin S. Balifio, coordonnateur des loisirs

Téléphone: 418-739-4420 x 4 Courriel: [loisirs@sainteluce.ca](mailto:loisirs@sainteluce.ca)

## SEMAINE DE RELÂCHE 2023 PROGRAMMATION

**1 MARS  
JOUR 3**

A.M. - PATINOIRE

Hockey et patinage libre au Pavillon des loisirs!  
On vous attend au 110, rue Saint-Pierre Est, Luceville  
Heure: 9 h à 12 h  
Admission: **Gratuit**  
Instructions: Patin, casque, bâton et vêtements chauds

P.M. - DESSIN ET ANIMATION

On vous attend au Pavillon des loisirs!  
(110, rue Saint-Pierre Est, Luceville)  
Heure: 13 h à 16 h  
Admission: **Gratuit**  
Préparation du Parc Hawaïen

**2 MARS  
JOUR 4**

A.M. - RAQUETTES

Parcours de raquette au sentier de ski de fond  
Heure: 9 h à 12 h  
Lieu: 223-225, 2e Rang Ouest, Luceville (Pépinière)  
Admission: **Contribution volontaire/ Clientèle: 7 ans et plus**  
Instructions: Raquettes et vêtements chauds

P.M. - LES FÊTES D'HUGO

Laissez libre cours à votre créativité avec les conseils et astuces d'Hugo  
Heure: 13 h à 16 h  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **5 \$ / Clientèle: 7 ans et plus**



BINGO le 2 mars 2023 de 19 h à 20 h 30  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **3 \$ / Clientèle: 7 ans et plus**

## SEMAINE DE RELÂCHE 2023 PROGRAMMATION

A.M. - QUILLES MONT-JOLI

**27 FÉV.  
JOUR 1**

98, avenue Ross, Mont-Joli  
Heure: 8 h 40 h à 11 h (aller-retour en autobus)  
Lieu de départ: Ancienne église  
(59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **10 \$ par personne (20 places)**

P.M. - ACTIVITÉS  
INTERGÉNÉRATIONNELLES

Activités organisées par le Club des 50 ans et plus et par le Cercle de Fermières (pétanque, ping-pong, baseball poches, confection de bracelets d'amitié, etc.).

Heure: 13 h à 16 h  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **Gratuit / Clientèle: 7 ans et plus**

A.M. - ATELIER D'IMPROVISATION

**28 FÉV.  
JOUR 2**

Viens découvrir le monde de l'improvisation!  
Heure: 9 h à 12 h  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **Gratuit / Clientèle: 7 ans et plus**

P.M. - JEUX DE SOCIÉTÉ ET  
BIBLIOTHÈQUE



Heure: 13 h à 16 h  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **Gratuit**

## SEMAINE DE RELÂCHE 2023 PROGRAMMATION

**3 MARS  
JOUR 5**

A.M. - FILMS

Heure: 9 h  
Endroit: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **4 \$ / Clientèle: 7 ans et plus**

P.M. - PARC HAWAÏEN ET  
DISCO

Heure: 13 h à 16 h  
Lieu: Ancienne église (59, rue Saint-Laurent, Luceville)  
Admission: **Gratuit / Clientèle: 7 ans et plus**

LE LOCAL DES JEUNES SERA OUVERT TOUS LES JOURS DE 17 H À 20 H !



PATINOIRES:

Si la température le permet, les patinoires seront ouvertes pendant toute la semaine de relâche, selon les horaires affichés sur le site WEB de la Municipalité de Sainte-Luce.

JOYEUSE SEMAINE DE RELÂCHE 2023 À TOUS !

